

Mardi 02 avril 2019 12:45

À Bernes-sur-Oise (Val-d'Oise), une **simple croix placée au milieu d'une allée du cimetière de la commune est devenue un sujet sensible** pour cette commune.



Le conseiller municipal **Yvan Mougel** ne semble pas supporter de voir des croix dans un pays de tradition chrétienne. **Il a déposé un recours contre la présence de ce signe religieux, qui serait, selon lui, contraire à la loi de séparation de 1905 ; ainsi qu'à celle de novembre 1887 sur la liberté des funérailles.**

Je signe la pétition

« Je demande juste à ce que l'on respecte la législation. Si une municipalité ne le fait pas, comment on demande aux gens de le faire ? On doit montrer l'exemple, sinon c'est l'anarchie », affirme l' élu « indépendant ».

Pour M. Mougel, cette croix ne présente aucun caractère historique ou architectural. *« Si encore elle était en vieille pierre, je comprendrais l'intérêt, mais là tout montre qu'elle ne vient pas de l'ancien cimetière. Ça n'a aucun sens »,* assure l' élu, qui l'estime daté *« au mieux de 1945 »*.

Jean-Noël Poutrel, le maire de la commune semble attristé par cette polémique.



[\(/fr/sc/169719-non-lenlevement-croix-bernes-sur-oise\)](https://fr/sc/169719-non-lenlevement-croix-bernes-sur-oise)

0

10.000

3.269

3.269 personnes ont signé. Aidez-nous à augmenter ce nombre 10.000 signatures.

Non à l'enlèvement de La Croix à Bernes-sur-Oise



By [CitizenGO \(/fr/user-profile/f4086fd1-c62b-4777-85b6-15389d78131f\)](https://fr/user-profile/f4086fd1-c62b-4777-85b6-15389d78131f) · 02/04/2019

Accueil

Non à l'enlèvement de La Croix à Bernes-sur-Oise

AVANT DE QUITTER ...

Merci d'avoir signé! Maintenant partagez-la!

WhatsApp

Envoyez un message via WhatsApp

E-mail

Envoyez un mail à votre famille et à vos amis

Twitter

Share on Twitter

Maintenez la Croix dans votre cimetière

À l'attention de Monsieur le Maire,

Monsieur le conseiller municipal,

Nous nous étonnons de la volonté de Monsieur Yvan Mougel d'enlever une croix dans le cimetière. Ne pensez-vous pas qu'il existe d'autres problématiques plus importantes en France, en 2019, que de chercher à effacer le patrimoine chrétien de la France ?

Ne souhaitez-vous pas plutôt laisser les morts de ce cimetière en paix, plutôt que de chercher à enlever une croix d'un cimetière ?

La loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État ne doit pas servir de prétexte à un anticléricalisme violent. Nous nous étonnons que la religion catholique soit toujours attaquée.

Nous souhaitons, monsieur le maire que vous vous opposiez fermement à la suppression de cette croix du cimetière de votre commune.

Bien cordialement,

*Salutations,
[Votre Nom]*

« Personnellement, je n'y aurais jamais touché à cette croix même si elle n'a rien de remarquable, car le cimetière, c'est très sensible. Beaucoup de gens y sont attachés. J'aurais eu le sentiment de le profaner. Ce n'est pas une question de religion, mais d'habitude de vie. Évidemment, nous appliquerons le jugement si nécessaire ».

Je signe la pétition

Or, l'anticlérical Yvan Mougel ne semble pas à avoir le courage de critiquer l'Islam au nom des principes républicains qui semblent lui tenir à cœur. Dans la commune voisine se trouve la mosquée de Persan ou un imam a fait une conférence le 1er mars 2019 en présence du controversé cheikh Nader Abou Anas. Ce dernier affirme dans une vidéo que « La femme doit demander la permission pour sortir de la maison ». Mais cela ne semble pas déranger Monsieur Mougel.

Je vous remercie,

Bien cordialement,

Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO

CitizenGO est une plate-forme de participation citoyenne qui travaille à défendre la vie, la famille, et les libertés fondamentales dans le monde entier. Pour en savoir plus sur CitizenGO, cliquez-[ici](#), ou connectez-vous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#).

Ce message a été envoyé à ajcq@sympatico.ca. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, [cliquez sur le lien suivant](#). Pour contacter CitizenGO, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez-nous un message à l'adresse suivante : <http://www.citizen.go.org/fr/contacto>.

Reçu le : Jeu. 04-avril-2019 09:38

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre mobilisation concernant la croix du cimetière de Bernes-sur-Oise. Je vous annonce une bonne nouvelle (qui pourrait servir pour d'autres dans le futur), le tribunal administratif de Cergy a rejeté la demande de l'anticlérical Yvan Mougel. La juridiction l'a débouté et condamné à payer 750 € à la commune au titre des frais de justice !

Mais l'élu ne s'arrête pas là et a réagi auprès du journal le Parisien

« C'est lamentable, estime l'élu. Dans ce cas-là, il ne faut plus faire de loi si elles ne sont pas appliquées. » Il affirme toujours que la croix, comme le reste du cimetière, est postérieure à 1905. « Tout le monde sait très bien qu'il est là depuis 1945. Le village a été rasé par les bombardements américains pendant la guerre. » Le tribunal administratif a toutefois estimé qu'il n'avait pas suffisamment fourni de preuves pour étayer ces affirmations.

« C'est une victoire pour la commune, indique Sébastien Gallo, l'avocat de la municipalité. C'est aussi une précision jurisprudentielle au regard de la charge de la preuve. » La mairie a fait valoir que le cimetière comportait un calvaire depuis le XIIIe siècle et que la croix avait été déplacée quand le cimetière avait été reconstruit en 1924, en citant les délibérations prises à l'époque par le conseil municipal. Elle indiquait que les monuments avaient été retirés sous l'Occupation et remis en place au départ des Allemands.

Merci encore pour votre mobilisation et je vous souhaite une bonne journée.

(Vous pouvez télécharger le jugement [ici](#))

Bien cordialement,

Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO